



Nos ruralités

Une chance pour la France

Des Assises en 2014 et 3 comités interministériels aux ruralités

- Automne 2014 : tenue des «**Assises des ruralités**», 7 ateliers dans 7 régions.
- 13 mars 2015 : 1^{er} comité interministériel aux ruralités à **Laon** (Aisne) .
- 14 septembre 2015 : 2^{ème} comité interministériel aux ruralités à **Vesoul** (Haute-Saône), en présence du président de la République.
- 20 mai 2016 : 3^{ème} comité interministériel aux ruralités à **Privas** (Ardèche).



Les Assises des ruralités à l'automne 2014

Les enjeux exposés par le Premier ministre pour construire une politique renouvelée pour les ruralités :

- Mieux reconnaître le nouveau visage des ruralités, leur diversité.
- Adapter les politiques publiques aux défis des nouvelles ruralités.
- Soutenir les initiatives des territoires ruraux et valoriser leurs atouts pour le développement de la France.



Les comités interministériels aux ruralités (CIR): 3 axes déclinés en une centaine de mesures

1- GARANTIR A TOUS L'ACCES AUX SERVICES

- **1000 maisons de services au public** d'ici fin 2016. Près de 500 maisons sont déjà ouvertes.
- **1400 maisons de santé pluriprofessionnelles** d'ici 2018, 800 sont déjà en activité.
- **2550 contrats d'engagement de service public** avec des étudiants ou internes en médecine d'ici 2018 pour développer les installations dans les territoires ruraux. 1750 sont déjà signés.
- **Former 800 médecins à l'aide médicale d'urgence**, pour assurer à tous les Français une prise en charge en moins de 30 minutes. Plus de 500 sont déjà formés.
- **Assurer une plus grande cohérence dans l'implantation des services de l'État** grâce à l'anticipation de leur évolution pour chaque ministère. Il sera ensuite possible de réévaluer les évolutions prévues suite à une alerte des préfets.



Les comités interministériels aux ruralités (CIR): 3 axes déclinés en une centaine de mesures



1- GARANTIR A TOUS L'ACCES AUX SERVICES

- **Les derniers centres-bourgs encore dépourvus de couverture en téléphonie mobile seront tous couverts d'ici la fin de l'année.**
- **1200 sites d'intérêt touristique ou économique** en dehors des centres-bourgs bénéficieront également d'une couverture mobile.
- **Le plan France Très Haut-Débit** a été accéléré et désormais 98 départements sont engagés dans la démarche. L'Etat y contribue à hauteur de 3 milliards d'euros pour un investissement total de 12 milliards.
- **50 millions d'euros** seront mobilisés pour dynamiser les usages numériques dans les écoles rurales.



Les comités interministériels aux ruralités : 3 axes déclinés en une centaine de mesures

2 - AMPLIFIER LES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

- **Création en 2016 d'un fonds de soutien à l'investissement local de 1 milliard d'euros** : la moitié bénéficie exclusivement aux territoires ruraux.
- **Elargissement du «Prêt à taux 0»** pour la réhabilitation des logements privés en espace rural à 30 000 communes.
- **Soutenir les projets de territoires par un appui en ingénierie** : 10 missions « AIDER » par an pendant 5 ans, poursuite des « Ateliers des territoires », 54 chefs de projets cofinancés par du FNADT dans les centres-bourgs,...
- **Créer 400 groupement d'intérêt économique et environnemental et 100 groupements forestiers**
- **Maintenir le commerce et l'artisanat dans les territoires ruraux** en mobilisant 20 millions d'euros d'investissement.
- **Mettre en œuvre la transition écologique et énergétique** : **400 territoires à énergie positive pour 200 M€ d'aides**



Les comités interministériels aux ruralités : 3 axes déclinés en une centaine de mesures

3 - ASSURER LA MISE EN RÉSEAU DES TERRITOIRES

- **Créer un contrat de ruralité** afin de mettre en cohérence l'ensemble des actions en faveur des territoires ruraux, qu'elles soient issues de l'Etat ou de collectivités territoriales.
- **Conforter le réseau des bourgs-centres** et des villes moyennes en mobilisant notamment **300 millions d'euros** pour des projets d'investissement.
- **Expérimenter les contrats de réciprocité ville-campagne** dans 4 territoires
- **Promouvoir des «territoires collaboratifs expérimentaux»** grâce au lancement d'un appel à projet doté de **30 millions d'euros**.
- **Créer 100 plateformes de mobilité** pour donner des solutions spécifiques aux enjeux des déplacements en milieu rural.



2015-2016 3 comités interministériels pour faciliter le quotidien



Les objectifs pour 2016 – 2017 : fédérer les initiatives publiques et les énergies locales



- Dans chaque département, un «**comité de suivi des CIR**» est installé et un «**référent ruralité**» est désigné par le Préfet.
- L'État propose des «**contrats de ruralité**», à élaborer à partir du second semestre 2016, qui permettront de déterminer, pour chaque territoire signataire, les mesures les plus utiles et de les coordonner.

Ces contrats :

- ☞ seront signés avec les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ou les intercommunalités ;
- ☞ seront ouverts, selon les cas, au partenariat avec d'autres collectivités territoriales (conseils départementaux et régionaux) ;
- ☞ Intégreront les mesures issues des comités interministériels aux ruralités ;
- ☞ mobiliseront l'ensemble des crédits de droit commun et un fonds d'aide aux investissements.

La mise en œuvre des mesures dans le département de ...



Insérer ici carte départementale

La mise en œuvre des mesures dans le département



Insérer ici principaux chiffres clés du département issus du tableau de suivi

La mise en œuvre des mesures dans le département



Insérer ici principaux éléments
qualitatifs à mettre au débat



Documents et informations relatifs aux CIR à télécharger sur :



MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE,
DE LA RURALITÉ
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES